



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU- WISSEMBOURG  
**COMMUNE DE MOTHERN 67470**

17, Rue de la Mairie  
Téléphone : 03 88 54 60 22

[mairie@mothern.fr](mailto:mairie@mothern.fr) - [www.commune-mothern.eu](http://www.commune-mothern.eu)

N° 25/2023

**Arrêté portant modification de l'arrêté 24/2023**

Le Maire de la Commune de MOTHERN,  
VU les articles L2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Route ;

VU le nouveau Code pénal ;  
VU les travaux de construction d'une nouvelle mairie au 17 rue de la Mairie à Mothern ;  
VU l'arrêté municipal n°24/2023 règlementant la circulation rue de la Mairie lors de travaux de déchargement de matériel pour le chantier de construction de la nouvelle mairie ;  
Considérant la demande de la SAS SCHOENENBERGER, 11 rue d'Altkirch, 68027 COLMAR sollicitant la modification de l'arrêté n°24/2023 en raison du décalage de la livraison à jeudi 6 juillet 2023.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n°24/2023 du 29 juin 2023 est modifié comme suit :

Dans l'article 1, la phrase suivante :

« La SAS SCHOENENBERGER, titulaire du lot couverture bac acier dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, est autorisée à stationner sur la voie devant le chantier, sis 17 rue de la Mairie à Mothern pendant les opérations de déchargement de matériel, le mercredi 5 juillet 2023 de 7h et jusqu'à la fin des travaux de déchargement. »

Est remplacée par :

« La SAS SCHOENENBERGER, titulaire du lot couverture bac acier dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie, est autorisée à stationner sur la voie devant le chantier, sis 17 rue de la Mairie à Mothern pendant les opérations de déchargement de matériel, le **jeudi 6 juillet 2023** de 7h et jusqu'à la fin des travaux de déchargement. ».

**Article 2**: Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seltz/Lauterbourg
- Monsieur le Directeur de la SAS SCHOENENBERGER, 11 rue d'Altkirch, 68027 COLMAR
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
- M. le Directeur Départemental du S.I.S. du Bas-Rhin
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Mothern/Munchhausen.

Fait à MOTHERN, le 04 juillet 2023

Le Maire,  
Isabelle SCHMALTZ

